

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

REVENUS DU TRAVAIL - (n^o 1096)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 1454 à 1475

présentés par
M. Eckert
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 5

Compléter cet article par les quatre alinéas suivants :

« III. – Un rapport établi par le Gouvernement est remis au Parlement avant le 1^{er} octobre de chacune des quatre années à venir, permettant de présenter les dispositions concrètes mises en œuvre pour permettre :

« – l'égalité salariale entre les hommes et les femmes,

« – la réduction des emplois précaires et des emplois à temps partiel subi cause de l'appauvrissement des salariés,

« – l'insertion des jeunes sur le marché du travail à la recherche d'un premier emploi durable. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n^o de M. Eckert
Adt n^o de M. Vidalies
Adt n^o de M. Cahuzac
Adt n^o de Mme Touraine
Adt n^o de Mme Lemorton
Adt n^o de M. Dussopt
Adt n^o de M. Juanico
Adt n^o de M. Rogemont
Adt n^o de M. Gille
Adt n^o de M. Brottes
Adt n^o de M. Mallot
Adt n^o de Mme Hoffman-Rispal
Adt n^o de M. Dolez
Adt n^o de M. Issindou
Adt n^o de Mme Fioraso
Adt n^o de M. Bapt
Adt n^o de M. Balligand
Adt n^o de Mme Pinville
Adt n^o de Mme Langlade
Adt n^o de M. Liebgott
Adt n^o de Mme Oget
Adt n^o de M. Féron